

23 juillet 2008  
 Français  
 Original: anglais

**Groupe de travail intergouvernemental d'experts  
 à composition non limitée sur la coopération  
 internationale pour l'élimination des cultures  
 de plantes servant à fabriquer des drogues  
 illicites et le développement alternatif**

Vienne, 2-4 juillet 2008

**Rapport de la réunion du Groupe de travail  
 intergouvernemental d'experts à composition non limitée  
 sur la coopération internationale pour l'élimination des  
 cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites  
 et le développement alternatif, tenue à Vienne  
 du 2 au 4 juillet 2008**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Résultats significatifs et mesurables dans le domaine de la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et le développement alternatif. . . . .	1-13	3
II. Limites et problèmes. . . . .	14-29	5
III. La voie à suivre: détermination des éléments à examiner par la Commission des stupéfiants lors de ses réunions intersessions. . . . .	30-50	7
IV. Conclusions. . . . .	51-52	10
V. Adoption du rapport du Groupe de travail. . . . .	53	13
VI. Organisation de la réunion. . . . .	54-60	13
A. Ouverture et durée de la réunion. . . . .	54	13
B. Participation. . . . .	55	13
C. Élection du Bureau. . . . .	56	13
D. Adoption de l'ordre du jour. . . . .	57-58	14



E. Documentation.....	59	14
F. Clôture de la réunion.....	60	14

Annexe

Liste des documents dont était saisi le Groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et le développement alternatif.....		15
--	--	----

## **I. Résultats significatifs et mesurables dans le domaine de la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et le développement alternatif**

1. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 2 juillet 2008, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et le développement alternatif a examiné le point 3 de l'ordre du jour, intitulé "Résultats significatifs et mesurables dans le domaine de la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et le développement alternatif".

2. Pour l'examen de ce point, il était saisi des documents ci-après:

a) Note du Secrétariat sur les résultats atteints par les États Membres dans la réalisation des objectifs et buts fixés à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, les limites et problèmes rencontrés et les activités futures: coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et développement alternatif (UNODC/CND/2008/WG.3/2);

b) Cinquième rapport du Directeur exécutif sur le problème mondial de la drogue (E/CN.7/2008/2);

c) Cinquième rapport du Directeur exécutif sur le problème mondial de la drogue: Plan d'action sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et les activités de substitution (E/CN.7/2008/2/Add.2);

d) Rapport du Directeur exécutif sur la collecte et l'exploitation de données et de connaissances complémentaires liées aux drogues à l'appui de l'évaluation globale, par les États Membres, de l'application des déclarations et mesures adoptées par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire (E/CN.7/2008/8);

e) Rapport du Directeur exécutif sur la collecte et l'exploitation de données et de connaissances complémentaires liées aux drogues à l'appui de l'évaluation globale, par les États Membres, de l'application des déclarations et mesures adoptées par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire (E/CN.7/2007/7);

f) Données et connaissances complémentaires liées aux drogues à l'appui de l'évaluation globale, par les États Membres, de l'application des déclarations et mesures adoptées par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire (E/CN.7/2008/CRP.1 à 9) (en anglais seulement);

g) "Au-delà de 2008": contribution d'organisations non gouvernementales à la mise en œuvre de la Déclaration politique et des Plans d'action adoptés par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire (E/CN.7/2008/CRP.12) (en anglais seulement);

h) Rapport établi par l'Organe international de contrôle des stupéfiants conformément aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire (E/CN.7/2008/CRP.16) (en anglais seulement);

i) "Rendre la lutte contre les drogues plus pertinente: tirer les enseignements de la décennie écoulée depuis la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale"; Rapport du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en tant que contribution à l'examen de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale (E/CN.7/2008/CRP.17).

3. Une déclaration liminaire a été faite par le Secrétariat. Des déclarations ont été faites par les représentants de la Bolivie, du Pérou, de la France, de la République islamique d'Iran, du Japon, de la République bolivarienne du Venezuela, de la Chine, de l'Algérie, du Maroc, des Pays-Bas, de la Colombie, de la Thaïlande, de l'Afghanistan, de l'Australie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Indonésie, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie et de l'Équateur. L'observateur de la Commission européenne a aussi fait une déclaration.

## **Délibérations**

4. Plusieurs orateurs ont fait part des succès qu'ils ont enregistrés dans la réduction des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites dans leur pays et procédé à un échange d'expériences et de meilleures pratiques dans ce domaine.

5. De nombreux orateurs ont salué les résultats positifs obtenus dans le Triangle d'Or au cours des 10 dernières années. Toutefois, plusieurs ont également souligné qu'il était essentiel que la communauté internationale s'intéresse davantage à cette région. En particulier, quelques orateurs ont indiqué que la pauvreté était l'une des principales causes de la culture de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et qu'elle risquait de saper les progrès accomplis à ce jour. Des stratégies proactives et préventives de développement alternatif devaient être mises en œuvre pour réduire le risque de nouvelles cultures, la migration des travailleurs et le déplacement des cultures illicites.

6. Un certain nombre d'orateurs ont reconnu l'impact positif de la coopération internationale et régionale, en ce qu'elle avait permis de réduire la culture de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et d'offrir des possibilités de développement alternatif.

7. Quelques orateurs se sont félicités de la coopération que l'ONUDC apportait à leur État. À cet égard, un certain nombre d'orateurs ont souligné qu'il importait que les efforts des États Membres pour lutter contre la culture de plantes servant à fabriquer des drogues illicites par le biais du développement alternatif bénéficient d'un appui constant, que les gouvernements maintiennent leur engagement politique et financier et que les organisations internationales fournissent une assistance renforcée.

8. Plusieurs orateurs ont informé le Groupe de travail de l'expérience acquise par leur Gouvernement en matière de programmes de développement alternatif et souligné qu'il était nécessaire, lors de l'exécution de ces programmes, de prendre en compte les questions humanitaires et de respecter les droits fondamentaux de la personne humaine.

9. Un certain nombre d'orateurs ont insisté sur le fait que les programmes de développement alternatif devraient être intégrés à des stratégies de développement national qui tiennent compte des aspects sociaux, culturels, économiques, politiques, éducatifs et environnementaux. Dans ce contexte, le rôle important des institutions financières internationales comme la Banque mondiale et les banques régionales de développement a été souligné.

10. Plusieurs orateurs ont souligné qu'il était important de garantir aux produits provenant du développement alternatif, sur la base d'une évaluation de la demande, un accès aux marchés. Ils ont également souligné l'importance d'une infrastructure appropriée et d'un environnement favorable, notamment des routes, des chaînes de production à valeur ajoutée, des associations d'agriculteurs et des systèmes de commercialisation spéciaux, comme ceux fondés sur les principes du commerce équitable et sur le commerce de produits biologiques.

11. De nombreux orateurs ont souligné qu'il était important d'offrir des possibilités d'obtenir des revenus licites et des moyens de subsistance alternatifs avant de réduire la superficie des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites. Quelques orateurs ont fait valoir que le fait d'éradiquer les cultures illicites avant l'apport d'une aide au développement entraînait une perte de confiance chez les agriculteurs, des conflits sociaux et une instabilité, et qu'en conséquence la réception de l'aide au développement ne devrait être subordonnée à aucune condition.

12. Quelques orateurs ont noté que, pour assurer un bon enchaînement des interventions de développement, il faudrait tenir compte des moyens en place pour développer un marché agricole licite. A cet égard, des orateurs ont mentionné qu'il était important d'avoir des partenaires solides, un climat favorable, un appui politique fort et un accès aux marchés ainsi qu'un soutien des prix payés aux petits agriculteurs jusqu'au moment où les projets productifs commencent à générer des revenus.

13. Quelques orateurs ont souligné que la question de la culture du cannabis devrait être traitée par la communauté internationale.

## II. Limites et problèmes

14. À sa 2<sup>e</sup> séance, le 3 juillet, le Groupe de travail a examiné le point 4 de l'ordre du jour, intitulé "Limites et problèmes".

15. Pour l'examen de ce point, il était saisi des documents suivants:

a) Note du Secrétariat sur les résultats atteints par les États Membres dans la réalisation des objectifs et buts fixés à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, les limites et problèmes rencontrés et les activités futures: coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à

fabriquer des drogues illicites et le développement alternatif (UNODC/CND/2008/WG.3/2);

b) Cinquième rapport du Directeur exécutif sur le problème mondial de la drogue (E/CN.7/2008/2);

c) Cinquième rapport du Directeur exécutif sur le problème mondial de la drogue: Plan d'action sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et les activités de substitution (E/CN.7/2008/2/Add.2).

16. Un représentant du Secrétariat a fait une déclaration liminaire. Des déclarations ont été faites par les représentants de la Bolivie, de l'Argentine, de la France, de l'Australie, de la Thaïlande, des Pays-Bas, du Nigéria, de la République bolivarienne du Venezuela, de la Colombie, de l'Afghanistan, du Maroc, de l'Algérie, du Pérou, de l'Allemagne, de la Fédération de Russie, des États-Unis, du Canada, du Japon, de l'Inde, de l'Équateur, de Cuba et du Mexique.

### **Délibérations**

17. Certains orateurs ont souligné qu'il fallait renforcer la collecte de données et ont insisté sur l'insuffisance des travaux de recherche visant à expliquer pourquoi les agriculteurs se lancent dans la culture de plantes servant à fabriquer des drogues illicites. Ils ont appelé la communauté internationale à entreprendre des recherches dans ce domaine pour mieux orienter l'élaboration des programmes.

18. Le manque de données fiables et actualisées sur la culture du cannabis au niveau mondial a été considéré par certains orateurs comme un obstacle à l'élaboration de politiques visant à promouvoir les activités de développement alternatif dans les zones de culture.

19. Un certain nombre d'orateurs ont estimé que la pauvreté était l'un des principaux facteurs amenant les agriculteurs à se lancer dans les cultures illicites et ils ont préconisé que soit adoptée une approche globale en matière de programmes de développement alternatif incluant des volets économiques, sociaux, culturels et éducatifs. Les facteurs tels que l'absence de débouchés, l'état de droit, les perspectives de développement à court terme, les obstacles au commerce et l'inadaptation des infrastructures ont été identifiés comme autant d'autres facteurs déterminants.

20. De nombreux orateurs ont mis en avant l'absence d'appui politique et financier à long terme de la part des États Membres et des institutions financières internationales pour les initiatives de développement alternatif. Les programmes rigides et les fonds limités des pays donateurs réduisaient les possibilités de prendre des mesures proactives et de s'adapter à l'évolution de la situation, et limitaient les capacités à coordonner les programmes nationaux de développement.

21. De nombreux orateurs, estimant qu'évaluer le développement alternatif à l'aune des seuls indicateurs de réduction des cultures posait problème, ont insisté sur l'importance qu'il y avait à utiliser des indicateurs de développement humain et d'autres outils d'évaluation pour mesurer l'impact de ces programmes sur la population visée.

22. Plusieurs orateurs ont souligné que les obstacles au commerce comme les droits de douane élevés, les subventions et autres politiques protectionnistes entravaient la commercialisation des produits issus du développement alternatif. À cet égard, d'autres orateurs ont noté que la faiblesse des investissements réalisés dans les infrastructures, les chaînes de production à valeur ajoutée, l'éducation, le crédit et les services de base réduisait aussi l'accès au marché.

23. De nombreux orateurs ont noté qu'il fallait prêter attention à la relation qui existait entre réduction de la demande et réduction de l'offre de drogues.

24. Plusieurs orateurs ont mis l'accent sur le problème que posaient certaines lois ambiguës et autres textes législatifs nationaux sur les drogues autorisant l'utilisation de cannabis, que certains ont considéré comme une entrave à la réduction des cultures de cannabis.

25. Certains orateurs ont noté que des stratégies de développement alternatif qui visaient seulement les zones de production actuelles et non les zones de culture potentielles et la migration de la main-d'œuvre, ne favorisaient pas une réduction durable des cultures illicites ni la promotion du développement alternatif.

26. Certains orateurs ont noté que les programmes de développement alternatif qui se concentraient uniquement sur le développement économique faisaient obstacle au développement humain dans son ensemble.

27. Plusieurs orateurs ont pointé la menace que la criminalité transnationale organisée, les trafiquants de drogues et les acteurs non gouvernementaux représentaient pour la mise en œuvre efficace de programmes de développement alternatif.

28. Plusieurs orateurs ont noté que la mise en place d'activités légitimes et génératrices de revenus durables devait précéder l'éradication des cultures illicites.

29. Un orateur a proposé que les conventions internationales relatives au contrôle des drogues soient revues pour ce qui concernait la classification de la feuille de coca. Plusieurs orateurs ont estimé qu'il faudrait demander à l'Organisation mondiale de la Santé de diriger des travaux de recherche scientifique impartiaux sur les utilisations médicales de la feuille de coca et ses effets sur la santé humaine.

### **III. La voie à suivre: détermination des éléments à examiner par la Commission des stupéfiants lors de ses réunions intersessions**

30. À ses 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séances, le 3 juillet, le Groupe de travail a examiné le point 5 de l'ordre du jour, intitulé "La voie à suivre: détermination des éléments à examiner par la Commission des stupéfiants lors de ses réunions intersessions":

- a) Champ et portée du développement alternatif;
- b) Intégration du développement alternatif dans une stratégie de développement plus large;
- c) Interventions successives;
- d) Évaluation de l'impact grâce au suivi et à l'aide d'indicateurs.

31. Pour l'examen de ce point, le Groupe de travail était saisi des documents suivants:

a) Note du Secrétariat sur les résultats atteints par les États Membres dans la réalisation des objectifs et buts fixés à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, limites, problèmes rencontrés et activités futures: coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et développement alternatif (UNODC/CND/2008/WG.3/2);

b) "Rendre la lutte contre les drogues plus pertinente: tirer les enseignements de la décennie écoulée depuis la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale"; rapport du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en tant que contribution à l'examen de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale (E/CN.7/2008/CRP.17).

32. Le Secrétariat a fait une déclaration liminaire. Des déclarations ont été faites par les représentants du Royaume-Uni, de la Thaïlande, de la République islamique d'Iran, de la Bolivie, de la France, de Cuba, du Pérou, de l'Australie, du Maroc, de l'Algérie, de l'Indonésie, du Canada, du Nigéria, de l'Équateur, de la Tunisie, de l'Afghanistan, des États-Unis et de l'Argentine.

### **Délibérations**

33. De nombreux orateurs ont proposé que les programmes de développement alternatif soient intégrés à des stratégies nationales de développement larges et ont appelé les institutions financières internationales à s'engager dans ce sens en intégrant les questions liées au développement alternatif dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les stratégies d'assistance négociées avec la Banque mondiale.

34. Plusieurs orateurs ont relevé que la pauvreté était l'une des causes des cultures illicites. De l'avis de certains, en élaborant des programmes de développement alternatif, il fallait tenir compte des interventions visant les communautés pauvres et marginalisées qui n'étaient pas encore touchées par ces cultures.

35. De nombreux orateurs ont demandé aux gouvernements de prévoir des ressources budgétaires nationales à court, moyen et long terme pour compléter l'aide apportée par des donateurs internationaux en faveur des programmes et stratégies de développement alternatif.

36. Plusieurs orateurs ont souligné qu'il fallait utiliser des indicateurs de développement humain s'appuyant sur les objectifs du Millénaire pour le développement (A/56/326, annexe) pour mesurer le progrès et l'impact des initiatives de développement alternatif.

37. De nombreux orateurs ont identifié des facteurs qui devraient être pris en considération lors de la formulation, de la mise en œuvre et du suivi de programmes de développement alternatif: assurer l'accès au marché, renforcer les associations d'agriculteurs, instaurer l'état de droit, appuyer l'intégration économique et politique des communautés dans les régions marginalisées pour renforcer la lutte contre les drogues et la sécurité. L'effort d'intégration devrait porter sur l'accès aux routes, à l'enseignement, aux soins de santé primaires, à l'électricité et à d'autres

services de ce genre, et ce dans le respect des droits de l'homme et de valeurs culturelles diverses.

38. De l'avis de quelques orateurs, s'agissant du respect des droits de l'homme, les traditions et les valeurs culturelles des différentes communautés devraient également être prises en compte dans les efforts déployés pour réduire les cultures illicites. D'autres orateurs ont mis l'accent sur le lien entre cultures illicites et sécurité humaine.

39. Plusieurs orateurs ont souligné qu'il importait d'harmoniser les stratégies nationales et de sécurité avec les stratégies de développement alternatif. Quelques orateurs ont indiqué que l'élimination des cultures illicites devrait faire partie d'une stratégie globale de sécurité qui s'attaquait également aux liens avec les réseaux de trafiquants.

40. Quelques orateurs ont indiqué que les cultures illicites ne devraient être éradiquées que lorsqu'il existait des moyens de subsistance viables. D'autres ont noté que les efforts en vue de promouvoir les programmes de développement alternatif et ceux visant à éliminer les cultures illicites devraient être coordonnés.

41. De nombreux orateurs ont proposé que soient renforcés les systèmes de collecte de données pour mettre en commun les bonnes pratiques et les expériences acquises et pour promouvoir la coopération horizontale. Quelques orateurs ont demandé que de nouvelles recherches soient menées sur les liens entre développement et sécurité, étant entendu que l'un ne pouvait aller sans l'autre.

42. Plusieurs orateurs ont souligné la nécessité de réduire aussi bien l'offre que la demande illicites de drogues.

43. Un orateur a proposé que des États Membres lancent des campagnes d'information pour sensibiliser davantage le public au concept de la responsabilité partagée et à la valeur sociale des produits issus du développement alternatif.

44. Plusieurs orateurs ont indiqué que les États Membres devraient tenir compte des questions de gouvernance et de sécurité dans la mise en œuvre de programmes de développement alternatif.

45. Quelques orateurs ont été d'avis que les États Membres devraient revaloriser les stratégies et programmes nationaux de contrôle des drogues, y compris l'élimination des cultures illicites, et les intégrer dans des stratégies globales de sécurité et de gouvernance.

46. Quelques orateurs ont souligné que les États Membres devaient veiller à ce que les valeurs, les traditions et les coutumes des communautés locales et de la société civile soient prises en compte dans l'élaboration de politiques et de lois nationales, conformément à l'article 14 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988<sup>1</sup>. À cet égard, un orateur a regretté qu'un consensus n'ait pas été dégagé pour permettre d'inclure cette question dans les conclusions du Groupe de travail d'experts.

47. Quelques orateurs étaient d'avis que les institutions financières internationales et l'ONUDC devraient aider les États à lutter contre le problème de la culture de

---

<sup>1</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1582, n° 27627.

cannabis, en affectant notamment des ressources aux programmes de développement alternatif.

48. Un orateur a noté que les États Membres devraient être encouragés à accélérer l'application effective des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues pour ce qui était du cannabis, le cas échéant avec l'aide de l'ONUDC et de la communauté internationale.

49. Quelques orateurs ont noté que les méthodes utilisées pour réduire les zones de cultures illicites devraient préserver l'environnement et, en tout état de cause, tenir compte des caractéristiques particulières de chaque État.

50. Quelques orateurs ont été d'avis que les États Membres ne devraient pas faire dépendre la fourniture d'une aide au développement de la réduction des zones de cultures illicites. Un orateur a estimé que les mesures d'incitation et de dissuasion devraient s'inscrire dans le cadre d'une approche intégrée et coordonnée.

#### **IV. Conclusions**

51. À ses 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> séances, les 3 et 4 juillet, le Groupe de travail a examiné le point 6 de l'ordre du jour, intitulé "Conclusions".

52. Les experts participant au Groupe de travail sont convenus de ce qui suit:

a) Il faudrait renforcer l'aide internationale aux États Membres pour qu'ils puissent lutter contre le problème des cultures illicites et de la production de drogues illicites grâce à un développement alternatif intégré et durable. À cet égard, il faudrait veiller à ce que les gouvernements et la communauté internationale s'engagent à long terme sur les plans politique et financier;

b) Les États Membres, les organismes multilatéraux et les institutions financières internationales et régionales devraient assurer une planification à court, moyen et long terme qui garantisse un appui financier continu aux programmes de développement alternatif intégré et durable, y compris, le cas échéant, aux programmes de développement alternatif préventif, surtout dans les régions particulièrement sensibles;

c) Étant entendu que la pauvreté et la vulnérabilité comptent parmi les facteurs qui expliquent le recours aux cultures illicites, et que l'élimination de la pauvreté est un objectif clef du Millénaire pour le développement, il faudrait, le cas échéant, que les programmes de développement alternatif intégré et durable, y compris les programmes préventifs, s'intègrent dans des stratégies nationales de développement qui tiennent également compte des aspects sociaux, culturels, économiques, politiques, éducationnels et environnementaux de la question. À cet égard, le développement alternatif, y compris, le cas échéant, les approches et les stratégies de développement alternatif préventif, devraient être intégrés par les organisations de développement et les institutions financières internationales dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et dans les stratégies d'assistance pour les pays confrontés au problème des cultures illicites;

d) Les États Membres devraient promouvoir auprès des membres de la communauté de développement, en particulier les institutions financières internationales, des plans et des stratégies visant à intégrer, le cas échéant, des

mesures de développement alternatif pour lutter contre les drogues illicites dans leurs programmes plus larges de développement;

e) Il faudrait que les produits issus des programmes de développement alternatif soient choisis en fonction de la demande du marché, qu'ils fassent appel à des chaînes de production à valeur ajoutée et qu'ils soient destinés à des marchés sûrs et stables assurant aux producteurs des prix équitables, conformément aux règles commerciales internationales. Tout cela nécessite aussi une bonne infrastructure et des conditions favorables, notamment des routes, la création d'associations d'agriculteurs et la mise en place de régimes commerciaux spéciaux, comme ceux qui reposent sur les principes du commerce équitable et le commerce de produits biologiques;

f) Lors de la conception et de la mise en œuvre de programmes de développement alternatif comprenant, le cas échéant, une approche préventive, il faudrait impliquer toutes les parties prenantes, tenir compte des caractéristiques particulières de la zone ciblée et faire participer les communautés locales à la formulation des projets, à leur mise en œuvre et à leur suivi;

g) Lorsqu'ils envisagent l'adoption de mesures d'éradication, les États Membres devraient vérifier que les petits agriculteurs disposent de moyens de subsistance viables et durables afin que les interventions se succèdent en bon ordre et soient bien coordonnées;

h) Pour élaborer des interventions fondées sur des données concrètes, il faudrait réaliser plus de travaux de recherche qui permettent de déterminer les motifs du recours aux cultures illicites;

i) Les interventions de développement devraient se succéder et être coordonnées en fonction de l'aptitude à développer des activités génératrices de revenus licites. À cet égard, il faudrait réfléchir aux questions de la mise en place d'accords et de partenariats viables avec les petits producteurs, des conditions climatiques favorables, d'un appui politique ferme et d'un accès adéquat au marché;

j) Les États donateurs sont instamment priés de redoubler d'efforts pour harmoniser, aligner et coordonner l'aide internationale au développement destinée aux États touchés par les cultures illicites, en tenant particulièrement compte des principes posés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement;

k) Les autres mécanismes donateurs, les institutions financières internationales compétentes, les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et le secteur privé sont invités à accroître leur appui au développement rural en faveur des régions et des populations touchées par les cultures illicites par le biais d'un financement souple à long terme. De leur côté, les États concernés devraient s'engager plus fermement à financer le développement alternatif;

l) Les États qui ne sont pas touchés par les cultures illicites, et le secteur privé plus particulièrement, sont instamment priés d'ouvrir les marchés aux produits issus du développement alternatif, conformément aux règles commerciales internationales;

m) Les États Membres, l'ONUUDC et les autres organismes compétents des Nations Unies devraient aider les États qui en font la demande à améliorer les systèmes de suivi et d'évaluation de l'impact qualitatif et quantitatif des programmes de développement alternatif et d'éradication sur le développement socioéconomique et la viabilité de la réduction des cultures illicites;

n) Les États touchés, l'ONUUDC et les autres grands acteurs concernés devraient s'efforcer davantage de faire connaître les résultats des programmes de développement alternatif à la communauté du développement dans son ensemble par le biais de la coopération bilatérale et multilatérale. À cet égard, il faudrait mieux mettre en valeur le travail déjà accompli et ce qu'il a apporté aux populations concernées;

o) Les États Membres, avec le soutien de l'ONUUDC, devraient envisager de mettre au point un ensemble de principes directeurs internationaux pour le développement alternatif qui serait fondé sur la mise en commun des bonnes pratiques et des expériences acquises dans différents pays et régions. Il faudrait évaluer les problèmes rencontrés et faire bénéficier l'ensemble des acteurs de l'aide au développement des enseignements qui en ont été tirés;

p) Les États donateurs, les États touchés et les autres grands acteurs du développement compétents devraient étudier des solutions novatrices pour favoriser des programmes de développement alternatif respectueux de l'environnement;

q) Les États donateurs, les institutions financières internationales et l'ONUUDC, dans le cadre de son mandat, devraient apporter un appui aux États qui ont entrepris des activités de développement alternatif en menant des interventions de développement alternatif préventif ou proactif visant à prévenir l'expansion des cultures illicites et la migration de la main-d'œuvre vers les zones de culture et de production de drogues illicites;

r) Les États Membres devraient veiller à ce que la question du cannabis soit abordée dans les déclarations politiques futures, en tenant également compte, notamment, des liens avec la criminalité transnationale organisée;

s) Les États Membres dans lesquels la cocaïne, l'héroïne et le cannabis sont consommés devraient continuer à allouer des fonds à la prévention de l'abus de drogues, au traitement et à la réadaptation des toxicomanes;

t) Le développement alternatif devrait être évalué à l'aide d'indicateurs de développement humain, y compris ceux qui figurent dans les objectifs du Millénaire pour le développement, et non uniquement de statistiques sur les cultures illicites;

u) Les communautés des régions marginalisées devraient être intégrées du point de vue économique et politique pour renforcer la lutte contre les drogues et la sécurité. Selon qu'il conviendra, l'effort d'intégration devrait porter sur l'accès aux routes, à l'enseignement, aux soins de santé primaires, à l'électricité ainsi qu'à d'autres services et sur l'infrastructure;

v) L'aide au développement dans les zones de cultures illicites devrait tenir compte des objectifs généraux de la protection des droits de l'homme et de la réduction de la pauvreté;

w) Les États Membres devraient prendre conscience de ce que, pour réussir à éradiquer ou à réduire les cultures illicites et promouvoir le développement alternatif, il faut réussir à éliminer ou à réduire la demande de drogues illicites.

## V. Adoption du rapport du Groupe de travail

53. À sa 5<sup>e</sup> séance, le 4 juillet 2008, le Groupe de travail a adopté son rapport, y compris ses conclusions, en vue de le soumettre à la Commission des stupéfiants pour examen lors des réunions intersessions précédant sa cinquante-deuxième session.

## VI. Organisation de la réunion

### A. Ouverture et durée de la réunion

54. Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et le développement alternatif s'est réuni du 2 au 4 juillet 2008, conformément à la résolution 51/4 de la Commission des stupéfiants. Le Président de la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants a fait une déclaration liminaire. Le Président élu du Groupe de travail d'experts a lui aussi fait une déclaration. Le Secrétaire a présenté l'ordre du jour provisoire et le projet d'organisation des travaux, tels qu'ils figurent dans le document UNODC/CND/2008/WG.3/1.

### B. Participation

55. Ont participé à la réunion des représentants de 65 États Membres, un organisme qui dispose d'une mission permanente d'observation auprès de l'Organisation des Nations Unies et un observateur d'une organisation intergouvernementale. Une liste des participants figure dans le document UNODC/CND/2008/WG.3/INF.1/Rev.1.

### C. Élection du Bureau

56. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 2 juillet 2008, le Groupe de travail sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et le développement alternatif a élu par acclamation les membres du Bureau ci-après:

<i>Fonction</i>	<i>Groupe régional</i>	<i>Membre élu</i>
<i>Président</i>	Groupe des États d'Europe orientale	Egle Latauskiene (Lituanie)
<i>Premier Vice-Président</i>	Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	Horacio Bazoberry (Bolivie)

*Rapporteur*

Groupe des États d'Afrique

Emmanuel Oluwadare Oguntuyi  
(Nigéria)

## **D. Adoption de l'ordre du jour**

57. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 2 juillet 2008, le Groupe de travail a adopté par consensus son ordre du jour provisoire (UNODC/CND/2008/WG.3/1), qui était le suivant:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Résultats significatifs et mesurables dans le domaine de la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et le développement alternatif.
4. Limites et problèmes.
5. La voie à suivre: détermination des éléments à examiner par la Commission des stupéfiants lors de ses réunions intersessions:
  - a) Champ et portée du développement alternatif;
  - b) Intégration du développement alternatif dans une stratégie de développement plus large;
  - c) Interventions successives;
  - d) Évaluation de l'impact grâce au suivi et à l'aide d'indicateurs.
6. Conclusions.
7. Adoption du rapport du groupe de travail.

58. Avant l'adoption de l'ordre du jour provisoire, le représentant de la Bolivie a noté que le Groupe de travail devait examiner le fonctionnement du système international de contrôle des drogues lors de ses délibérations.

## **E. Documentation**

59. La liste des documents dont était saisi le Groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et le développement alternatif figure à l'annexe au présent rapport.

## **F. Clôture de la réunion**

60. Une déclaration finale a été faite par le Vice-Président du Groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée.

## Annexe

**Liste des documents dont était saisi le Groupe de travail  
intergouvernemental d'experts à composition non limitée  
sur la coopération internationale pour l'élimination des  
cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites  
et le développement alternatif**

<i>Document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
UNODC/CND/2008/WG.3/1	2	Ordre du jour provisoire, annotations et programme de travail
UNODC/CND/2008/WG.3/2	3, 4 et 5	Note du Secrétariat sur les résultats atteints par les États Membres dans la réalisation des objectifs et buts fixés à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, limites, problèmes rencontrés et activités futures: coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et développement alternatif
UNODC/CND/2008/WG.3/CRP.1		Note de synthèse de l'Organe international de contrôle des stupéfiants concernant le Groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et le développement alternatif
UNODC/CND/2008/WG.3/CRP.2		Propositions des États-Unis en vue de l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés par la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte commune contre le problème mondial de la drogue (en anglais seulement)
UNODC/CND/2008/WG.3/CRP.3		Note du Gouvernement thaïlandais concernant le Groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et le développement alternatif
UNODC/CND/2008/WG.3/CRP.4		Points clefs recensés par des experts de l'UE à inclure dans les conclusions du Groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et le développement alternatif: document de la présidence de l'UE (en anglais seulement)
E/CN.7/2008/2	3 et 4	Cinquième rapport du Directeur exécutif sur le problème mondial de la drogue

<i>Document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
E/CN.7/2008/Add.2	3 et 4	Cinquième rapport du Directeur exécutif sur le problème mondial de la drogue: Plan d'action sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et les activités de substitution
E/CN.7/2008/8	3	Rapport du Directeur exécutif sur la collecte et l'exploitation de données et de connaissances complémentaires liées aux drogues à l'appui de l'évaluation globale, par les États Membres, de l'application des déclarations et mesures adoptées par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire
E/CN.7/2007/7	3	Rapport du Directeur exécutif sur la collecte et l'exploitation de données et de connaissances complémentaires liées aux drogues à l'appui de l'évaluation globale, par les États Membres, de l'application des déclarations et mesures adoptées par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire
E/CN.7/2008/CRP.1 à 9		Données et connaissances complémentaires liées aux drogues à l'appui de l'évaluation globale, par les États Membres, de l'application des déclarations et mesures adoptées par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire (en anglais seulement)
E/CN.7/2008/CRP.12		“Au-delà de 2008”: contribution d'organisations non gouvernementales à la mise en œuvre de la Déclaration politique et des Plans d'action adoptés par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire (en anglais seulement)
E/CN.7/2008/CRP.16		Rapport établi par l'Organe international de contrôle des stupéfiants conformément aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire (en anglais seulement)
E/CN.7/2008/CRP.17		“Rendre la lutte contre les drogues plus pertinente: tirer les enseignements de la décennie écoulée depuis la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale”; rapport du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: contribution à l'examen de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale